Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260302-10_2026-DE

PLEUCADEUC
Commune Accueillante

Année : 2026
Séance : 2-2026
Délibération : 10-2026

Commune de Pleucadeuc

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 mars 2026 à 19 h 00

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à dix-neuf heures, les membres du CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqués le vingt et un février, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Loïc BALAC, maire.

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 15 puis 14 à partir de 20h00
Votants : 16 puis 15 à partir de 20h00
Pouvoirs : 1

Présents : BALAC Loïc, GOURMIL Nathalie, LOYER Alain, ROUX Patricia, BUSSON Jean-François, BOCANDÉ Marie-Pierre, GUILLEMOT André, DEBAYS Evelyne, RACOUET Philippe, GUILLOUCHE Elodie, LANOE Rudy, RIO Letitia, NAFTEUX Yvonne, LABORDERIE Romain, LEMIERRE Jim.
Absent excusé : GABARD Sylvain, Samuel Le TREHUDIC, SERAZIN Léonie, BOULO DUGUÉ Céline (donne pouvoir à GUILLOUCHE Elodie).

Secrétaire de séance : GOURMIL Nathalie

++

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 14 JANVIER 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15 ;

Vu le projet du procès-verbal transmis aux membres du Conseil Municipal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, approuve le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 14 janvier 2026.

Vote à la majorité :
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 2 (Philippe RACOUET, Evelyne DEBAYS)

Fait et délibéré, le 2 mars 2026
Le Maire, Loïc BALAC.